

Avis d'Appel d'Offres 18/2025
Confection, installation & mise en service d'enseignes de prestiges

Le présent cahier des charges a pour objet la confection, l'installation et la mise en service d'enseignes de prestige conformément à la charte de la banque pour différentes représentations de la Banque Nationale Agricole à savoir: Siège de la BNA, Agence La Marsa, Agence Manzah IX, Les Berges du Lac, Le Kef, Grombalia, Hammamet, immeuble de Sousse, Tozeur et Gafsa.

La participation à l'appel d'offres est ouverte à égalité de condition à toutes les personnes physiques ou morales **ayant réalisés (achevés) durant la période allons du 01/01/2018 jusqu'à la date limite de remise des offres au moins un marché d'un montant de 100.000 DT dans le domaine signalétique des enseignes lumineuses.**

Les soumissionnaires intéressés par cet Appel d'Offres, doivent retirer le cahier des charges auprès de la B.N.A « **Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés, Siège Social Tour B Imm. EPI, 10^{ème} étage- 14 Rue de Syrie- Tunis 1001** », et ce, à partir de la date de publication de cet avis, contre le versement de la somme de **100,000 dinars** dans le compte **N° 953.2148.2148.03** (ouvert à l'agence BNA Succursale de Tunis) et le dépôt d'un formulaire à remplir et à signer sur place.

Les offres doivent être envoyées par voie postale, sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Poste ou déposées directement, contre décharge, au Bureau d'Ordre Central de la B.N.A - Avenue Mohamed V 1002 Tunis, au plus tard le **16/12/2025 à 11H00**, date et heure limite de réception des offres (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

Elles doivent être présentées comme suit : Une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de la BNA, et portant la mention :

A NE PAS OUVRIR- APPEL D'OFFRES BNA N°18/2025
« Confection, installation & mise en service d'enseignes de prestiges »

Cette enveloppe devra contenir :

- ✖ Les pièces administratives énumérées au niveau de l'article 8 du cahier des charges
- ✖ La caution provisoire est fixée au montant de six mille dinars (6.000,000 DT).
- ✖ Une enveloppe A : portant la mention " dossier technique" (Cf. article 8 du cahier des charges).
- ✖ Une enveloppe B : portant la mention "Dossier financier" (Cf. article 8 du cahier des charges).

Les petites et moyennes entreprises sont appelées à fournir, au niveau de leurs offres, une caution bancaire sous peine de rejet.

Les offres doivent être rédigées en langue française. Les soumissionnaires seront liés par leurs offres pendant **90 jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

L'ouverture des plis se tiendra en séance publique le **16/12/2025 à 14H00** à la tour B - Immeuble EPI, 14 Rue de Syrie (SPCM 14ème étage).